**Objet:** Nouveau programme de certification de l’ACSH 6 octobre, 2015

**À:** Tous les membres de l’ACSH

**De:** Susan Hughes, Présidente de l'ACSH et Tommy Chevrette, Président – Comité technique de l’ACSH

Nous sommes fiers d’annoncer que, dès cet automne, l’ACSH va mettre en œuvre des modifications au programme de certification des moniteurs. L’information qui suit donne un aperçu des modifications principales et ce qu’elles vont signifier pour les moniteurs.

## Pourquoi apporter des modifications au Programme de certification des moniteurs de l’ACSH?

Afin d’assurer que l’ACSH continue d’être à la hauteur dans l’enseignement de techniques sécuritaires et efficaces et de continuer d’offrir des occasions afin qu’un plus grand nombre de personnes vivant en situation de handicap puissent profiter des sports alpin adaptés. En plus, ces modifications vont assurer que le programme de certification des moniteurs et monitrices de l’ACSH soit uniformisé :

* à travers le pays;
* avec la méthodologie de l’Alliance des moniteurs de ski du Canada et de l’Association canadienne des moniteurs de surf des neiges;
* avec le plan de développement à long terme d’Alpine Canada Alpin, et autres partenaires;
* avec un manuel de formation amélioré et à jour, et
* encourage la planification de la relève pour les directeurs de formations ainsi que les formateurs.

## Modifications principales

## *Approche modulaire pour la certification des niveaux I et II*

* Des renseignements additionnels ont été ajoutés aux niveaux I et II.
* Il est possible de suivre les niveaux I et II soit comme un cours en entier ou par modules.
* Chacun des modules met l'emphase sur une discipline en particulier comme suit:
  + Module 3-pistes et 4-pistes
  + Module des personnes vivant en situation de déficience visuelle (VI)
  + Module '*Sit-ski*'
  + NOUVEAU! Module au sujet du Trouble du Spectre de l’Autisme et la déficience cognitive (TSA/DC)
* Tous les modules d'un niveau doivent être réussis afin d’être certifié pour ce niveau.
* Si un moniteur ne termine pas tous les modules dans un des niveaux, cette personne ne sera pas un moniteur certifié à ce niveau, mais plutôt un une spécialiste en \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom du ou des modules). En plus, ce ne sera pas possible pour cette personne de poursuivre au prochain niveau de certification tant qu'elle n'aura pas terminé tous les modules pour ce niveau. Toutefois, il sera possible pour cette personne d’accéder à certains modules du prochain niveau. En effet, être un spécialiste niveau 1 en (ex : sitski) permet d’appliquer pour le module sitski du niveau 2 et devenir un spécialiste de niveau 2 en sitski.

## *Niveaux et exigences de certification simplifiés*

* Les bénévoles,
  + Les bénévoles peuvent enseigner pourvu qu’ils reçoivent la formation nécessaire, en vertu des lignes directrices de la formation des bénévoles et qu’ils agissent sous la supervision d’un moniteur qualifié.
* Les nouveaux niveaux de certification des moniteurs sont comme suit :
  + Niveau I moniteur
  + Niveau II moniteur
  + Niveau III moniteur
    - Niveau III Formateur
  + Niveau IV moniteur
    - Niveau IV Examinateur
* Le niveau IIA de l’accréditation a été supprimé. Les moniteurs présentement accrédités au niveau IIA sont invités à compléter les modules du niveau II non-complétés soit: le module du Trouble du spectre de l’Autisme et de la déficience cognitive. Par la suite, poursuivre vers une certification niveau III.
* Les exigences de certification des nouveaux niveaux III et IV assurent que les moniteurs possèdent une vaste gamme de compétences et expérience et qu’ils deviennent des ambassadeurs pour l’ACSH.
* Les exigences de certification des nouveaux niveaux III et IV des formateurs et formatrice de cours assurent que celles et ceux qui donneront les cours pour l’accréditation seront des enseignants compétents, efficaces et des ambassadeurs.

## *La structure des prix*

|  |  |
| --- | --- |
| Frais d’une formation de l’ACSH (le cours en entier) | 50$ |
| Frais d’une formation de l’ACSH (les cours par modules) | 20$ |
| Le manuel, version électronique - format PDF | 5$ |
| Le manuel, version papier, copie en couleur (OPTIONEL – disponible sur demande) | 25 $ + les frais de poste |

* Les frais d’une formation de l’ACSH reflètent les coûts associés à l’élaboration et au maintien du programme de certification et du manuel.
* Les participants doivent faire l’achat d’un manuel, soit la version électronique en format PDF ou la version papier, copie en couleur. Le manuel contient de l’information au sujet de tous les modules et tous les niveaux et il est nécessaire de l’acheter seulement une fois.
* Des frais additionnels peuvent être exigés de la part des Divisions afin couvrir les dépenses associées aux formations.

## Que signifie ceci pour les moniteurs actuels de l’ACSH?

Les moniteurs actuels sont des ressources précieuses et valables pour l’ACSH. Nous osons croire que les modifications apportées au programme e certification seront bénéfiques pour eux et aussi pour les étudiants et étudiantes. Le but visé est la rétention des moniteurs actuels dans la mise en œuvre de la nouvelle formule du programme de certification. Comme incitatif, **tous les moniteurs actuels de l’ACSH auront une période de deux (2) ans pour compléter, et ce sans frais, les modules non-complétés dans leurs niveaux.**

## Exemple 1. Moniteur ou Monitrice actuel au niveau I

*Jane est une monitrice au niveau I en vertu de l’ancien système de certification. Elle a une période de deux ans (à partir de l’automne 2015 jusqu’à l’automne 2017) pour compléter les nouveaux modules du programme au niveau I (TSA/DC, ‘Sitski’), sans frais. En fait, le seul coût sera celui de 5$, associé à l’achat du manuel en version électronique, format PDF, et tous frais en sus, qui pourraient être exigés par les autorités de sa Division. Jane va demeurer avec son ancien niveau 1 de certification tant qu’elle n’aura pas complété les modules restants et, en plus, ce ne sera pas possible pour elle de prendre le niveau 2 de l’accréditation de l’ACSH. Une fois ces modules additionnels complétés, elle sera en mesure de poursuivre vers la certification niveau II tout en ayant l’option de prendre le cours en entier ou d’y aller par modules.*

## Exemple 2. Moniteur ou Monitrice actuel au niveau II

*Pierre est un moniteur au niveau II en vertu de l’ancien programme de certification. Il a une période de deux ans (à partir de l’automne 2015 à l’automne 2017) pour compléter les nouveaux modules du programme au niveau II (TSA/DC, ‘SitSki’), sans frais. En fait, le seul coût pour Pierre sera celui de 5$, associé à l’achat du manuel en version électronique, format PDF et tous frais en sus, qui pourraient être exigés par les autorités de sa Division. Une fois ces modules additionnels complétés, Pierre sera en mesure de poursuivre avec sa formation lui permettant de devenir un moniteur au niveau III. Si Pierre opte de ne pas poursuivre sa formation des autres modules et de ne pas compléter tout le niveau II, il serait alors reconnu comme étant un spécialiste de l’ACSH au niveau II dans le domaine du 3 piste, du 4 piste et VI.*

## Exemple 3. Moniteur ou Monitrice actuel au niveau IIA

*Marie-Claude est monitrice au niveau IIA, en vertu de l’ancien programme de certification. Selon les normes du nouveau programme, elle est maintenant reconnue comme étant une monitrice au niveau II. Nous l’encourageons fortement à compléter les nouveaux modules au niveau II du programme.*

*Marie-Claude a une période de deux ans (à partir de l’automne 2015 à l’automne 2017) pour compléter les nouveaux modules au niveau II du programme (TSA/DC), sans frais de cours de la part de l’ACSH. En fait, le seul coût pour Marie-Claude sera celui de 5$, associé à l’achat du manuel en version électronique format PDF et tous frais en sus, qui pourraient être exigés par les autorités de sa Division. Une fois ces modules additionnels complétés, nous l’encourageons fortement à suivre une formation pour devenir une monitrice certifiée niveau III. Si Marie-Claude opte de ne pas poursuivre sa formation des autres modules et de ne pas compléter tout le niveau II, elle serait alors reconnu comme étant une spécialiste de l’ACSH au niveau II dans le domaine du 3 piste, du 4 piste, du VI et le ‘sitski’.*

## Quand le nouveau programme e certification de l’ACSH va-t-il être en vigueur?

Le programme sera présenté aux séances des pré-stages de l’automne (veuillez consulter le site web de l’ACSH pour de plus amples renseignements). Les manuels seront disponibles pour les formateurs de cours à ce moment. Ils seront disponibles en ligne pour que les membres de l’ACSH puissent en faire l’achat. Veuillez surveiller vos courriels et visiter le site web de l’ACSH pour des mises à jour, à l’approche de la nouvelle saison de ski.

## Questions?

Vous n’avez qu’à demander! Veuillez faire parvenir vos questions par le courriel au directeur général, Mr Christian Hrab < [Christian@disabledskiing.ca](mailto:Christian@disabledskiing.ca) >, et nous ferons de notre mieux pour vous répondre dans les plus brefs délais. Vous pouvez également consulter la section de la [Foire aux Questions](#_Frequently_Asked_Questions) ci-dessous et sur le site web.

## Merci

Merci sincère aux membres du comité technique. Ils ont investi un temps énorme et ont démontré une passion dans ce travail d’élaboration du programme de certification des moniteurs et du manuel associé au programme. Nous tenons également à reconnaître la participation des membres de l’ACSH qui ont bien voulu participer au sondage. Votre rétroaction a mené à ces modifications positives. Ensemble nous allons créer plus d’occasions pour qu’un plus grand nombre de personnes vivant en situation de handicap puissent profiter des plaisirs des sports alpins adaptés , dans un environnement sécuritaire.

En toute sincérité,

Salutations,

**Susan Hughes**

Présidente, ACSH

**Tommy Chevrette**

Président – Comité technique de l’ACSH

## 

## Foire aux questions

## *Pourquoi dois-je suivre tous les modules alors que je suis intéressé à enseigner qu’un type d’étudiant?*

## Si vous optez pour une spécialisation dans un domaine en particulier, il est tout de même recommandé de suivre la formation du module de votre domaine d’intérêt. Par contre, en suivant la formation de tous les modules, vous posséderez une meilleure compréhension des concepts clés pour l’enseignement des sports adaptés sur neige. Même si vous vous intéressez à enseigner aux étudiants ou étudiantes avec une déficience spécifique, une formation dans tous les modules rehaussera vos compétences, vos habiletés et vous rendra encore meilleur moniteur ou monitrice.

En plus, le fait de devoir suivre la formation de tous les modules afin de devenir un moniteur ou une monitrice certifiéé de l’ACSH, vous êtes assuré de recevoir une formation continue et que votre certification représente une norme d’excellence technique qui s’applique partout au Canada.

## *Je suis présentement un moniteur certifié niveau IIA. Puis-je compléter le reste des modules du niveau II et poursuivre vers une certification niveau III cette année?*

1. Oui! Lorsque vous aurez réussi le reste des modules du niveau II, il est recommandé pour vous de poursuivre vers une certification niveau III et vous pouvez, si vous le désirez, poursuivre cette formation pendant la même année.

## *Comment expliquez-vous l’augmentation des frais pour les cours de l’ACSH?*

1. Les frais relies à la formation de l’ancien programme se chiffraient à 30$ par cours. Il se peut que des frais additionnels aient été ajoutés par les différentes Divisions afin d’aider à défrayer les coûts d’opérations des cours dans les régions, incluant les frais reliés à la présence des formateurs des cours. Le développement des programme de certification de l’ACSH et la mise-à-jour du manuel du programme au fur et à mesure que l’information et l’équipement évoluent représentent des frais. Il est souhaitable que les moniteurs certifié de l’ACSH d’aujourd’hui et de demain constateront la valeur ajoutée et la rigueur de ce nouveau programme de certification. L’ACSH a décidé d’offrir aux moniteurs actuels la possibilité de poursuivre leur formation du reste des modules de leur niveau actuel, et ce sans frais. Cette offre s’applique pendant une période de deux ans.

## *Je suis monitrice au niveau I. J’aimerais poursuivre ma formation avec le reste des modules afin d’être reconnue comme étant une monitrice au niveau I, en vertu du nouveau système de certification. Par contre je ne peux pas faire ceci dans les deux prochaines années parce que je prévoie être en dehors du pays. Puis-je tout de même suivre ma formation sans frais lors de mon retour au pays, pendant la saison hivernale de 2017-18?*

1. Il peut se présenter des circonstances exceptionnelles ne permettant pas aux moniteurs et monitrices de poursuivre leur formation du reste des modules en dedans de la période prescrite de deux ans, sans frais. Si c’est votre situation, il sera possible pour vous de poursuivre votre formation du reste des modules après la période de deux ans. Par contre, des frais de formation s’appliqueront.